

32 diplômés pour

rien

Ces étudiants liégeois ont réussi leur bachelier en psychomotricité. Mais ce domaine n'est pas reconnu en Belgique

Sentiments plus que mitigés pour les étudiants en psychomotricité de l'Helmo et de la Haute école de la Province de Liège. Les 32 diplômés sont en effet satisfaits d'avoir réussi en première session, mais la satisfaction fait vite place à une certaine crainte. En cause, le fait que la psychomotricité ne soit pas reconnue comme profession paramédicale. Explications.

Trois années d'études. Avec, comme de coutume, des stages, des examens, un mémoire. Tout ça pour déboucher sur un diplôme... qui ne vaut rien. Le trait est certes quelque peu grossi. Mais le constat est, lui, bien réel.

Ainsi, le baccalauréat en psychomotricité, donné en région liégeoise à la fois par l'Helmo et la HEPL (Haute école de la Province de Liège), a accouché de ses premiers diplômés. Ils sont 32 à avoir réussi officiellement ce lundi.

Mais pourront-ils seulement exercer leur métier comme praticien ? Probablement pas. Car si les études de psychomotricité, d'une durée de 3 ans, ont été lancées en 2012 en Fédération Wallonie-Bruxelles par le ministre Marcourt, la formation n'a jamais reçu l'homologation du fédéral au titre de filière paramédicale. Et ce, à l'inverse des kinésithérapeutes, des ergothérapeutes ou encore des logopèdes.

AVIS NÉGATIF DÉJÀ EN 2013

La ministre fédérale de la Santé, Maggy De Block (VLD) se base pour cela sur un avis délivré par le Conseil national des professions paramédicales (CNPP), qui préconise donc de ne pas recon-

naître la psychomotricité comme profession paramédicale. Avec, comme conséquence, que les praticiens ne pourront facturer auprès de l'INAMI, ce qui empêche donc les patients de se faire rembourser les prestations par la sécurité sociale. Le cabinet de la ministre rappelle qu'un premier avis avait déjà été rendu en ce sens par le CNPP en 2013 et qu'il était du même acabit. Et qu'officiellement, Maggy De Block n'a pas encore tranché, car elle est toujours dans l'attente de la notification officielle de l'avis de ce même CNPP.

Précisons-le tout de go : le diplôme est reconnu. Mais la non-reconnaissance de la psychomotricité comme discipline paramédicale empêche ces jeunes diplômés de pratiquer, étant donné que les soins ne seront pas remboursés. La ministre De Block rappelle toutefois que les psychomotriciens peuvent en revanche exercer en dehors du champ d'application de la loi sur les professions de soins de santé. Comme, par exemple, certains actes chez des enfants ne présentant pas de trouble du développement.

Ceci étant, du côté du corps professoral, c'est la soupe à la grimace. D'autant que l'on sou-

ligne la nécessité de reconnaître le psychomotricien comme un vrai professionnel de la santé. « Ce bachelier est né après une quinzaine d'années de préparation avec une multitude d'acteurs, appuie Judith Kazmierzak, coordinatrice de la section psychomot pour l'Helmo-HEPL. C'était un premier pas important pour combler un retard énorme de la Belgique dans le domaine par rapport à de nombreux autres pays européens. »

Et d'insister sur la particularité de la psychomotricité : « Il y a bien sûr des actes de psychomotricité chez les kinés, par exemple. Mais le psychomotricien va le faire

avec un engagement corporel qui est vraiment sa spécificité. Nous avons une vision globale. La psychomotricité, c'est plus que des exercices, c'est un raisonnement complet dans la prise en charge de la personne. »

En attendant, quid ? Ces 32 diplômés sont-ils 32 « condamnés » ? Les professeurs n'osent l'imaginer et espèrent déboucher sur une solution rapide.

Une manifestation est d'ores et déjà prévue ce vendredi 1^{er} juillet à Bruxelles. Elle devrait réunir tant des professeurs que des élèves et des diplômés. ●

GASPARD GROSJEAN
@GASGROSJEAN

Le ministre de l'Enseignement supérieur**« Favoriser les passerelles »**

C'est sous la houlette du ministre de l'Enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, le socialiste Jean-Claude Marcourt, qu'a été voté le décret instaurant le grade de psychomotricité en 2012. Un décret voté à l'époque à l'unanimité. Ce dernier déplore la décision de la ministre De Block, même si elle n'est pas officialisée. « *Le métier de psychomotricien, il existe déjà. Pourquoi ne pas lui offrir un cadre légal ? En France, en Suisse, au Canada, on avance là-*

dessus », déplore-t-on du côté du cabinet Marcourt. Qui renchérit : « *Le diplôme, il existe et est valable. Le problème est que la non-reconnaissance empêche ces diplômés de s'installer et de devenir praticiens puisque les remboursements INAMI ne leur seront pas octroyés.* » Dès lors, « *le bachelier existera toujours à la rentrée prochaine, mais il y aura un réexamen de la formation et des cursus pour qu'il y ait plus d'accointances avec d'autres formations « proches » de la psychomotricité afin de faciliter les passerelles pour les étudiants.* » Et de rappeler que la décision de lancer un tel bachelier est issue d'une réflexion d'une quinzaine d'années, même si la formation a été lancée alors qu'il n'y avait aucune garantie quant à la reconnaissance de la profession comme paramédicale. ● G.G.

Les réactions des diplômés**« Un prêt à rembourser... »**

Sarah DARMON
Diplômée

« Dans un premier temps, on est content, parce que l'on est quand même diplômé, après trois années d'études. Après, c'est clair qu'il y a de l'amertume parce qu'on ne sait pas ce que l'on fera demain, on ne sait pas se projeter dans le futur, alors qu'on s'est impliqué à fond dans nos études durant trois ans. Personnellement, je dois rembourser un prêt que j'ai fait pour mes études une fois diplômée, donc voilà... Désormais, on va se battre et participer au mouvement de protestation. » ●

G.G.

Gabril LOSTYS
Diplômé

« La question qui revient après le diplôme, c'est toujours 'et demain ?'. » Et nous, pour l'instant, demain, c'est rien. On nous rétorque que l'on peut toutefois travailler dans le domaine pédagogique. C'est vrai, mais ce n'est qu'une partie de la psychomotricité. En ne reconnaissant pas la psychomotricité dans le secteur paramédical, on nous enlève tout le côté thérapeutique de la profession. Le problème, c'est la vision différente entre Flandre et Wallonie-Bruxelles à ce sujet. Et comme il y a 2/3 de Flamands dans le CNPP... » ●

G.G.

Bénédicte a décidé d'enchaîner avec des études de kiné

Parmi les 32 diplômés liégeois de ce lundi, rares sont ceux qui ont pris la décision de se réorienter vers d'autres études. C'est toutefois le cas de Bénédicte Ninane. Cette jeune Liégeoise va embrayer avec des études de kinésithérapie. Elle explique son choix : « *Je voulais continuer à étudier à partir du moment où j'ai réalisé mes stages avec des kinés dans le cadre de mes études en psychomot. Mais la non-reconnaissance du diplôme a beaucoup joué également.* »

Et Bénédicte de renchérir : « *Durant l'année, ça a été difficile d'étudier sachant que l'on ne pourrait pas commencer à exercer. On avait du mal à*

trouver la motivation. »

Ceci étant, elle ne désespère pas de pouvoir, un jour, exercer pleinement la psychomotricité comme praticienne : « *J'espère pouvoir faire les deux à terme : kiné et psychomotricienne. Cela m'arrangerait quand même.* » ●

G.G.